



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 30 mai 2024

Présents | M. Jean-Paul PAVILLON et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD (arrivée au point n°3) représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Philippe LABORDERIE	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Marie-Chantal GUILLOT	M. Paul ABLINE

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Monique LE BIHAN

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles.

Convocation adressée le 24 mai 2024, CASF, article R123-16

POINT N°5 – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L2323-1, R 2313-3,

Vu le code de la fonction publique territoriale, article L313-1,

Vu l'article 26 de la loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023,

Vu le décret n° 2023-751 du 10 août 2023 relatif au cumul emploi retraite et à la retraite progressive,

Vu la circulaire du 6 septembre 2023, qui précise également les modalités de dépôt des demandes de retraite progressive par les agents auprès du service des retraites de l'Etat (SRE), d'instruction et de gestion des demandes par le SRE en lien avec les employeurs.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des emplois permanents,

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- de modifier le tableau des effectifs au 1er juin 2024

GRADE	Création (en ETP)	Suppression (en ETP)	Nombre de poste
Adjoint administratif principal 2ème classe 35/35ème	1		1

- de modifier le tableau des effectifs au 1er juillet 2024

GRADE	Création (en ETP)	Suppression (en ETP)	Nombre de poste
Agent social principal 1ère classe 20/35ème	0,57		1
Agent social principal 1ère classe 27/35ème		-0,77	1
Adjoint administratif 35/35ème		-1	1

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

